

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9778

**RESTRICTIONS DE CIRCULATION STATIONNEMENT
CHANGEMENT DISPOSITIF CHAMBRE ORANGE RUE P. LEULLIETTE RD213 - PROLONGATION**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route
Vu la demande présentée par la société VTPS-SAS à Menneville, qui va réaliser pour Orange des travaux de changement de dispositif de chambre rue Pascal Leulliette
Vu la demande de prolongation de l'arrêté N°9733 demandé par la société VTPS-SAS

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera régulée de façon alternée par feux tricolores rue Pascal Leulliette (RD213) au droit du chantier le lundi 27/02/2023.

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules et le dépassement de tous les véhicules seront interdits pendant toute la durée du chantier.

Art 3 : La vitesse sera limitée à 30km/h pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire par l'entreprise.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise VTPS-SAS
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie le SDIS, les gestionnaires de transports et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 23/02/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



 Daniel DESCHODT.